EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET: Facturation des photocopies "couleur" aux personnes extérieures et aux associations et facturation des photocopies "Noir & Blanc" aux personnes extérieures, aux communes, aux associations extérieures à la commune, et aux agents de Plateau d'Hauteville.

Séance du 27 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt et un janvier deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michèl CYVOCT, Jacques DRHOUIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir: 2 Stéphane LYAUDET (pouvoir à M. Phillipe EMIN) Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents: 0

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN.

Soit: 27 présents.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2016-51 du 31 mai 2016 mettant en place de la facturation des photocopies "couleur" aux personnes extérieures et aux associations et la délibération n°2017-95 du 15 novembre 2017 mettant en place facturation des photocopies "Noir & Blanc" et couleurs aux personnes extérieures, aux communes, aux associations extérieures à la commune, et aux agents.

Monsieur Le Maire, propose à l'assemblée de mettre en place la facturation des photocopies couleur aux personnes extérieures, ainsi qu'aux associations, selon les modalités suivantes :

- Tarif d'une photocopie A4 Couleur (avec papier 80g fourni)

Accusé de réception en préfecture

A4 recto
001-200086122-20210127-DE-2021-002-DE
Date de télétransmission : 02/02/2021

A4 recto-verso
Date de réception préfecture : 02/02/2021

⇒ A4 recto

: 0,09 € TTC : 0,18 € TTC

- Tarif d'une photocopie A3 Couleur (avec papier 80g fourni)

⇒ A3 recto

: 0,18 € TTC

⇒ A3 recto-verso

: 0,36 € TTC

Cette facturation sera établie immédiatement aux personnes extérieures et une fois par an aux associations.

Monsieur Le Maire, propose à l'assemblée de mettre en place la facturation des photocopies "Noir & Blanc" aux personnes extérieures, ainsi qu'aux communes, aux associations extérieures à la commune, et aux agents, de la commune de Plateau d'Hauteville selon les modalités suivantes :

- Tarif d'une photocopie A4 "Noir & Blanc" (avec papier 80g fourni)

⇒ A4 recto

: 0,02 € TTC

⇒ A4 recto-verso

: 0,04 € TTC

- Tarif d'une photocopie A3 "Noir & Blanc" (avec papier 80g fourni)

⇒ A3 recto

: 0,04 € TTC

⇒ A3 recto-verso : 0,08 € TTC

Cette facturation sera établie immédiatement aux personnes extérieures, aux communes, aux associations extérieures à la commune, et aux agents de la commune de Plateau d'Hauteville.

Cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de facturer les photocopies couleur aux personnes extérieures, ainsi qu'aux associations de la commune de Plateau d'Hauteville, selon les modalités
- DECIDE de facturer les photocopies "Noir & Blanc" à toutes les personnes extérieures, ainsi qu'aux communes, aux associations extérieures à la commune, et aux agents de Plateau d'Hauteville selon les modalités indiquées ci-dessus.
- DONNE pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20210127-DE-2021-002-DE Date de télétransmission : 02/02/2021 Date de réception préfecture : 02/02/2021